



Comité de suivi de l'étude ergonomique concernant l'équipement des agents de la branche opérations commerciales séance du 25 mai 2021

Ce jour, l'UNSA Douanes était conviée pour une présentation d'une étude qui sera menée sur les conditions des équipements de protection en dotation individuelle ou collective mis à disposition des agents de la branche opérations commerciales.

Le premier point abordé fut la présentation de l'étude.

L'étude sera menée en deux volets, le premier concernera le dédouanement et le second portera sur les situations de travail en lien avec la fiscalité (dont une immense partie va être transférée à la DGFiP, rappelons-le !) et le contrôle de la filière viti-vinicole.

Les services témoins pour le volet dédouanement sont au nombre de quatre, avec des contextes propres à leur site :

- Bureau du Havre Port (*milieu portuaire*)
- Bureau de Lyon St Exupéry Aéroport (*milieu aéroportuaire*)
- Bureau d'Orléans (*bureau de dédouanement*)
- Bureau de Saint Louis Autoroute (*bureau en frontière tierce*)

Ces sites sont choisis car ils reflètent des situations différentes mais représentatifs.

Les analyses, de l'activité des agents, se feront à partir des observations d'une équipe d'ergonome. Celles-ci porteront sur les contextes d'utilisation : type de marchandises, contexte d'intervention, les étapes du contrôle, la communication et les interactions. Les ergonomes analyseront les situations de travail en temps réel par une étude documentaire comme : les consignes d'utilisation enfin de séances d'approfondissement d'échanges avec les agents.

Le calendrier de cette étude :

- **Mai 2021** : première réunion de suivi qui est le lancement de l'étude
- **Juin/Juillet/Aout 2021** : déplacement sur les sites pilotes
- **Octobre 2021** : restitution du premier volet et lancement du second volet
- **Octobre/Novembre/Décembre 2021** : déplacements sur les sites pilotes du second volet
- **Janvier 2022** : réunion de suivi pour la restitution du volet n°2

Le second temps de la réunion fut une présentation des équipements ciblés, ces équipements sont :

- **les EPI en dotation individuelle** : chaussures de sécurité, gants, lunettes/sur-lunettes, masques de protection, chasubles réfléchissantes, casques, etc. ;
- **les effets vestimentaires** : combinaison de travail, parkas/blousons, gilet multi-poches, etc. ;
- **l'outillage** : couteaux, cutters, pinces, lampes torches, etc.

Pour l'UNSA Douanes, ce comité de suivi se résume à une simple réunion de cadrage et calendrier de mise en place par l'administration. Il ne s'agit pas d'une démarche experte, mais plutôt de placer l'équipement au centre du travail, adapté au contexte de travail et de l'agent, dans le but d'optimiser les conditions d'utilisation.

Il n'est pas prévu d'établir un cahier des charges des équipements... C'est une véritable déception. L'administration y gagnerait à évoluer sur cette position.

C'est très bien de mener une étude ergonomique, mais nous attendons d'aller plus loin : il faut une vraie harmonisation des équipements en qualité et dotation individuelle. Nous attendons le retour des premières analyses des sites sélectionnées pour le premier volet lié au dédouanement afin de réclamer des avancées plus concrètes sur ce thème.